

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

Karine DELAMARE¹

En 2021, 39 900 postes ont été ouverts aux recrutements externes de fonctionnaires de l'État. Ces recrutements s'effectuent quasi exclusivement par concours (97 % des postes offerts). Les ouvertures de postes ont permis le recrutement de 36 700 agents, soit 800 de moins qu'en 2020.

Le nombre d'inscriptions à ces recrutements (473 000) est en hausse de 8,2 % par rapport à 2020, après une baisse de 10,6 % liée en partie à la pandémie. Le nombre de présents aux épreuves (227 000) est lui aussi en hausse, mais de façon plus modérée (+ 1,5 %). Un candidat inscrit sur deux ne s'est pas présenté aux épreuves.

La sélectivité des recrutements externes s'établit à six candidats présents pour un admis. Après plusieurs années de baisse, elle augmente très légèrement en 2021, mais reste à un niveau historiquement faible.

Le ministère de l'Éducation nationale est le premier recruteur de la fonction publique de l'État, avec sept recrutements externes sur dix en 2021.

Enfin, même si quelques métiers concernent davantage les hommes (surveillants pénitentiaires et gardiens de la paix, notamment), six recrutés sur dix dans la fonction publique de l'État sont des femmes.

Il existe plusieurs voies de recrutement dans les corps de la fonction publique de l'État (FPE), chacune disposant de conditions d'accès spécifiques. Les deux principales voies de recrutement sont les concours externes et les concours internes. Les concours externes sont ouverts à tous les candidats, sous condition de diplôme ou de niveau d'études, alors que les concours internes sont réservés aux agents de la fonction publique en poste depuis une durée spécifique. Cette étude est consacrée à l'ensemble des recrutements externes, à savoir les concours externes, les concours uniques, le troisième concours, les recrutements sans concours, et les Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique) [Encadré 1].

Le nombre de postes offerts a légèrement diminué ces dernières années

En 2021, 39 900 postes ont été ouverts pour les recrutements externes de fonctionnaires dans la FPE (Figure 1). Les recrutements s'effectuent toujours quasi exclusivement par concours. Ce mode de recrutement a été mis en place afin de garantir l'égalité de traitement dans l'accès aux emplois de la fonction publique. En 2021, les recrutements sur concours concernent 97 % de l'ensemble des postes offerts : neuf postes sur dix sont offerts via un concours externe, contre 3 % pour le concours unique (ouvert aux externes, mais des agents déjà fonctionnaires peuvent candidater) et 4 % pour le troisième concours.

Le nombre de postes proposés hors concours (sans concours et Pacte) reste marginal (3 %), même s'il a fortement augmenté en 2021 suite à une hausse importante du nombre de ces postes proposés par les ministères de la Justice et des Armées.

¹ SDessi-DGAFP.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Après avoir diminué de 4 % en 2019 et s'être stabilisé en 2020, le nombre total de postes ouverts aux recrutements externes a légèrement diminué, de 1,5 %, en 2021. Le nombre de postes offerts aux recrutements externes (hors maîtres de conférences et professeurs des universités) se stabilise depuis trois ans autour de 38 000 à 39 000 postes (**Figure 2**). Il est proche du niveau moyen sur la période 2001-2021 (38 900 postes). Sur cette période, les postes offerts étaient au plus haut au début des années 2000 (56 000 postes offerts en 2002) et au plus bas au début des années 2010 (23 800 postes offerts en 2011), suite à la mise en place de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui avait comme objectif le non-remplacement de un fonctionnaire sur deux.

La sélectivité semble se stabiliser

Le nombre d'inscrits est en progression (+ 8,2 %) en 2021 après une forte baisse en 2020 (-10,6 %) liée en grande partie à la crise sanitaire. Cette hausse des inscriptions concerne notamment le concours de professeur des écoles, pour lequel le nombre d'inscrits a progressé de 10,9 %, et le concours de surveillant pénitentiaire, pour lequel les inscrits ont progressé de 42,8 %.

En 2021, le nombre de candidats présents aux épreuves est également en hausse (+ 1,5 % par rapport à 2020), mais dans une moindre mesure que le nombre d'inscrits (+ 8,2 %). Pour le concours de professeur des écoles, le nombre d'inscrits est en hausse, mais le nombre de présents baisse. Le nombre de candidats qui se sont présentés au concours en 2021 (227 000) reste plus faible que celui observé pour l'année 2019 (236 000). La sélectivité² des recrutements externes s'élève à six présents pour un admis, et elle remonte légèrement (+ 0,2 point) après une baisse de 0,5 point en 2020, en partie liée à la crise sanitaire.

Figure 1 : Bilan des recrutements de fonctionnaires de l'État selon la voie en 2021

Voie	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle ⁽¹⁾
Recrutements externes	39 900	-1,5	473 000	8,2	227 000	1,5	61	37 900	-2,3	36 700	-2,2	62	6,0	0,2
<i>dont sur concours ou sur titre</i>	38 500	-2,5	431 500	4,6	204 600	-2,2	60	36 300	-3,4	35 100	-3,2	61	5,6	0,1
Concours externe	35 800	-2,7	400 400	4,6	188 400	-2,0	60	33 800	-3,4	32 600	-3,5	61	5,6	0,1
Concours unique	1 200	5,1	13 000	0,5	10 600	-4,0	46	1 100	1,8	1 100	3,9	55	9,4	-0,6
3 ^e concours	1 500	-3,9	18 100	8,6	5 600	-6,6	72	1 400	-6,1	1 300	-1,9	72	4,1	0,0
<i>dont hors concours</i>	1 400	41,2	41 500	68,9	22 300	55,9	72	1 600	26,7	1 600	28,3	64	13,6	2,5
Sans concours	1 100	58,8	41 100	70,0	21 900	57,3	72	1 400	29,6	1 400	31,5	64	-	-
Pacte	300	-4,1	500	8,4	500	7,7	69	200	11,3	200	11,3	67	-	-

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), DGAFP – SDessi.

Note : La valeur indiquée pour une rubrique peut différer du total de la somme des sous-rubriques pour des raisons d'arrondis.

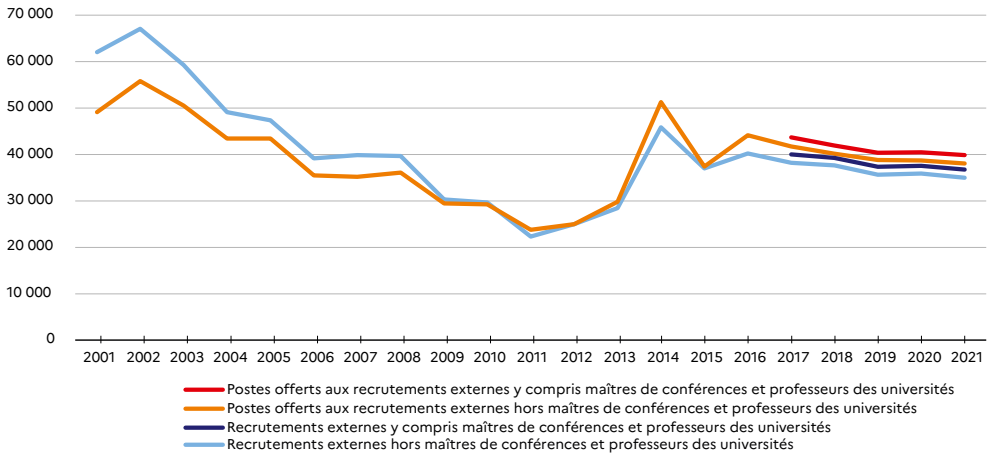
(1) L'évolution annuelle de la sélectivité est la différence entre le nombre de présents pour un admis en 2021 et le nombre de présents pour un admis en 2020.

Lecture : En 2021, 473 000 personnes se sont inscrites pour un recrutement externe, soit 8,2 % de plus qu'en 2020.

2 La sélectivité correspond au ratio entre le nombre de candidats présents aux épreuves d'un concours et le nombre de candidats admis.

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

Figure 2 : Évolution du nombre de postes offerts et de recrutés aux recrutements externes dans la FPE



Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), DGAFP-SDessi.

Lecture : En 2021, 39 881 postes ont été offerts aux recrutements externes.

En 2021, si le nombre d'inscrits est globalement en hausse, il est en baisse pour les concours de catégorie B (- 4,3 %) [Figure 3]. Il l'est notamment sur le principal concours de catégorie B, celui de gardien de la paix (- 2,6 % d'inscrits). Le nombre total de candidats présents est en hausse essentiellement parce que les recrutements sans concours sur des postes de catégorie C ont attiré de nombreux candidats. Le nombre de candidats présents aux épreuves de concours de catégorie A et de catégorie B est en revanche en recul de respectivement 4,5 % et 9,2 %. La sélectivité des concours de catégorie B baisse de 0,9 point, après avoir déjà baissé de 0,6 point en 2020.

Le taux de présence aux épreuves des candidats inscrits est de 48 %, ce qui signifie qu'un candidat inscrit sur deux en moyenne se présente aux premières épreuves des concours. Il est un peu plus faible pour les recrutements de catégorie C (46 %). L'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents pour les concours de la fonction publique s'explique notamment par la gratuité des inscriptions et par l'absence de limitation du nombre d'inscriptions à un même concours, ce qui incite certains candidats à s'inscrire même s'ils sont peu motivés ou insuffisamment préparés.

Figure 3 : Bilan des recrutements de fonctionnaires de l'État selon la catégorie hiérarchique du recrutement en 2021

	Postes offerts		Inscrits		Présents			Admis sur liste principale		Recrutés			Sélectivité	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Part des femmes (en %)	Nombre de présents pour un admis	Évolution annuelle ⁽¹⁾
Recrutements externes	39 900	-1,5	473 000	8,2	227 000	1,5	61	37 900	-2,3	36 700	-2,2	62	6,0	0,2
A	28 100	-4,7	281 500	2,9	136 400	-4,5	61	26 600	-4,1	25 400	-2,9	66	5,1	0,0
B	6 300	5,0	71 700	-4,3	35 600	-9,2	57	6 100	4,8	6 000	3,8	49	5,8	-0,9
C	5 500	9,4	119 800	35,1	55 000	32,0	64	5 200	-1,1	5 300	-5,0	54	10,5	2,6

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report). Traitement DGAFP-SDessi.

(1) L'évolution annuelle de la sélectivité est la différence entre le nombre de présents pour un admis en 2021 et le nombre de présents pour un admis en 2020.

Lecture : En 2021, 281 500 personnes se sont inscrites pour un recrutement externe sur un poste de catégorie A, soit 2,9 % de plus qu'en 2020.

Comme en 2019 et 2020, 8 % des postes ne sont pas pourvus

Un peu plus de 3 100 postes n'ont pas été pourvus en 2021, soit 8 % des postes proposés. Il s'agit souvent de postes dans l'Éducation nationale, le principal recruteur de la FPE. Ce sont environ 1 900 postes qui n'ont pas été pourvus dans ce ministère en 2021. Cet écart entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats recrutés s'explique par trois raisons : une partie des admis se désiste à l'issue du concours, le niveau des candidats présents est parfois insuffisant par rapport aux exigences du concours et certains postes n'attirent pas suffisamment de candidats (voir Figure 2).

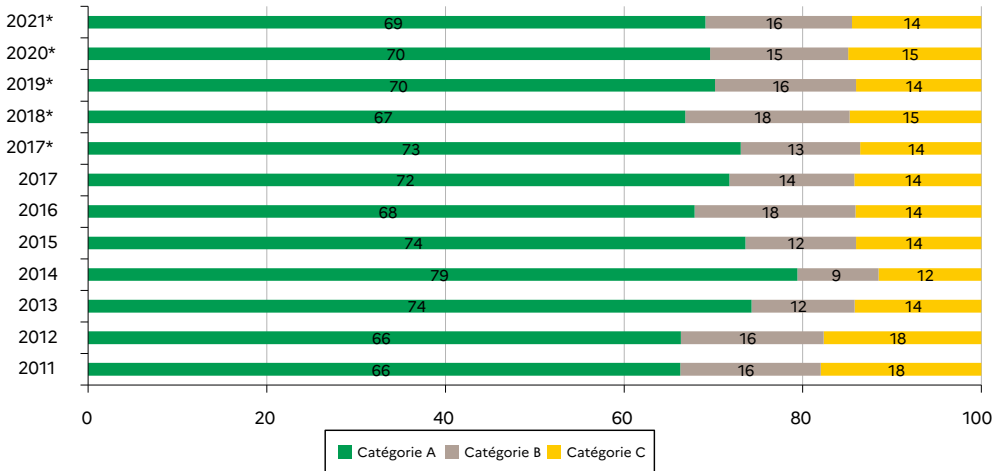
Sept recrutements sur dix concernent des postes de catégorie A

L'État recrute principalement des agents de catégorie A, car la majorité des recrutements concernent des postes d'enseignants. En 2021, 25 400 candidats ont été recrutés à des postes de catégorie A sur les 36 700 recrutements effectués dans la FPE. La proportion des postes de catégorie A dans le recrutement de fonctionnaires n'a guère évolué en dix ans : en 2011, deux recrutements sur trois portaient déjà sur des postes de catégorie A (Figure 4), contre sept sur dix en 2021. Les parts des candidats recrutés en catégorie B et en catégorie C en 2021 sont quasiment identiques (respectivement 16 % et 14 %).

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

Figure 4 : Évolution de la part des recrutements externes dans la FPE par catégorie hiérarchique

en %



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et CONcours Report), DGAFP-SDessi.

*Y compris recrutements de maîtres de conférences et de professeurs des universités.

Lecture : En 2021, 69 % des candidats recrutés par voie externe dans la FPE occupent des emplois de catégorie A.

Quatre ministères concentrent 94 % des postes offerts

Près de sept postes sur dix sont proposés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (**Figure 5**). Il s'agit notamment de postes de professeur des écoles (9 900 postes), de professeur certifié (6 500), de professeur agrégé (1 600), de professeur de lycée professionnel (1 400) ou encore de maître de conférences (1 100).

En 2021, trois ministères ont un niveau de recrutement équivalent (entre 3 100 et 3 600 postes). Le ministère de l'Intérieur a ouvert 3 600 postes de fonctionnaire en 2021, ce qui représente 9 % de l'ensemble des postes offerts aux recrutements externes. Le concours de gardien de la paix est le concours le plus important organisé par ce ministère (2 400 postes à la session 2021). Les deux autres principaux recruteurs sont le ministère des Finances (8 %, notamment via les concours de contrôleur, agent administratif et inspecteur des finances publiques, chaque concours proposant entre 800 et 900 postes) et le ministère de la Justice (8 %, notamment des surveillants pénitentiaires avec 1 700 postes offerts et, dans une moindre mesure, des greffiers, avec 500 postes proposés).

Au total, ces quatre ministères (Éducation nationale, Intérieur, Finances, Justice) concentrent 94 % des recrutements externes.

Figure 5 : Nombre de postes offerts au recrutement selon la voie d'accès et le ministère en 2021

Ministères	Postes offerts	Part (en %)
Éducation, Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche	27 300	68
<i>dont : Professeurs des écoles</i>	9 900	-
<i>dont : Professeurs certifiés</i>	6 500	-
Intérieur	3 600	9
<i>dont : Gardiens de la paix</i>	2 400	-
Justice	3 300	8
<i>dont : Surveillants pénitentiaires</i>	1 700	-
Économie, Finances, Action et Comptes publics	3 100	8
Autres	2 500	6
Total	39 900	100

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et COncours Report), DGAFP-SDessi.

Note : La valeur indiquée pour « Total » diffère du total de la somme des lignes ministérielles pour des raisons d'arrondis.

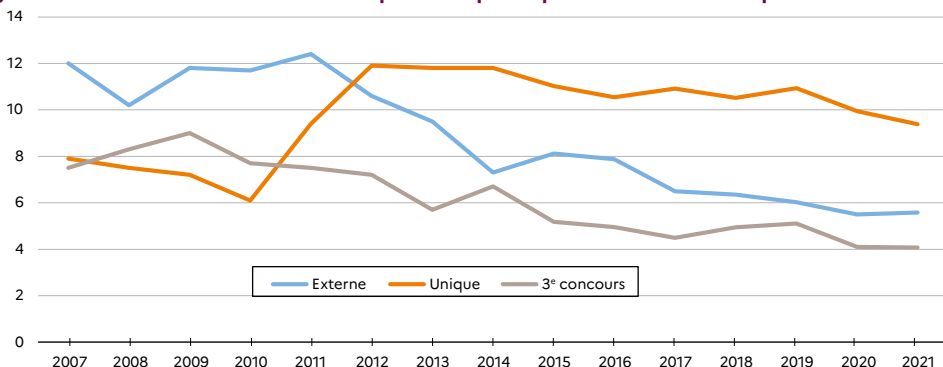
Lecture : Au sein du ministère de la Justice, 3 300 postes étaient offerts en 2021, soit 8 % des postes de la FPE.

Depuis 2007, la sélectivité a été divisée par deux au concours externe

En 2021, 227 000 candidats se sont présentés aux recrutements externes et 37 900 ont été admis à l'issue des épreuves, soit une sélectivité qui s'établit à 6,0. Ce ratio est plus faible pour les concours externes (5,6 en 2021) et le troisième concours (4,1 en 2021) que pour les concours uniques (9,4 en 2021) [Figure 6]. Sur longue période, la sélectivité a été divisée par plus de deux pour les concours externes, passant de 12 en 2007 à 5,6 en 2021. Cette baisse de la sélectivité s'explique essentiellement par la forte diminution (- 54 %) du nombre de candidats présents entre 2007 et 2021 aux épreuves des concours externes.

La sélectivité diffère sensiblement d'un concours à l'autre. En 2021, elle est très faible pour le concours de greffier du premier grade où elle s'établit à 3,1 présents pour 1 admis. Pour les concours de professeur des écoles, de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur des universités, la sélectivité se situe entre 3,3 et 4,1 présents pour un admis, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne. Pour le concours de gardien de la paix, elle est également faible (3,7). En revanche, elle est beaucoup plus élevée que la moyenne pour le concours de secrétaire administratif, puisqu'elle est de 9,7 présents pour un admis, et plus encore pour le concours d'adjoint administratif principal de deuxième classe de l'Éducation nationale (14,1).

Figure 6 : Évolution de la sélectivité pour les principales voies d'accès par concours



Sources : GRECO Report (Gestion des Recrutements et COncours Report), enquête Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP-SDessi.

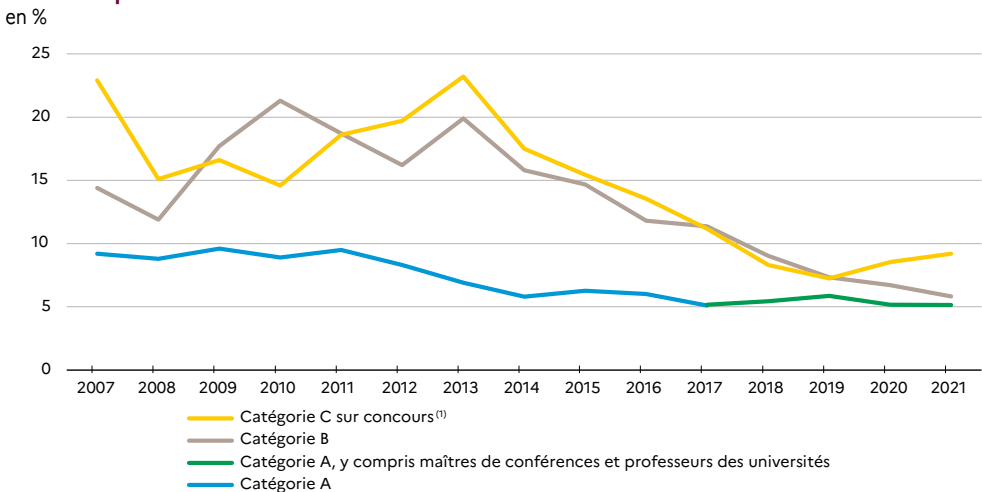
Note : À partir de 2017, la voie unique inclut les concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs des universités de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lecture : En 2021, la sélectivité des concours externes s'établit à 5,6, soit un admis pour 5,6 présents.

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

La sélectivité des concours de catégorie A est traditionnellement inférieure à celle des concours de catégories B et C (**Figure 7**). Elle n'a jamais été aussi faible pour les concours de la FPE de catégorie A et de catégorie B. S'il y avait 9,2 présents pour un recruté sur un poste de catégorie A en 2007, il y en a désormais 51. Sur cette même période (2007-2021), la sélectivité a baissé de 60 % pour les concours de catégories B et C. La sélectivité des concours est liée à plusieurs facteurs, dont la conjoncture économique et l'attractivité des postes proposés.

Figure 7 : Évolution de la sélectivité des recrutements externes dans la FPE par catégorie hiérarchique



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et CONCours Report), DGAFP-SDessi.

(1) Pour les concours de catégorie C, la sélectivité a été calculée hors recrutements sans concours et Pacte.

Lecture : En 2021, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 51, soit 10 admis pour 51 présents.

Des recrutés avec un niveau d'études supérieur à celui requis pour passer le concours, notamment de catégorie C

Lors de l'inscription à un concours externe ou au concours unique, un niveau d'études minimum est exigé pour pouvoir passer les épreuves.

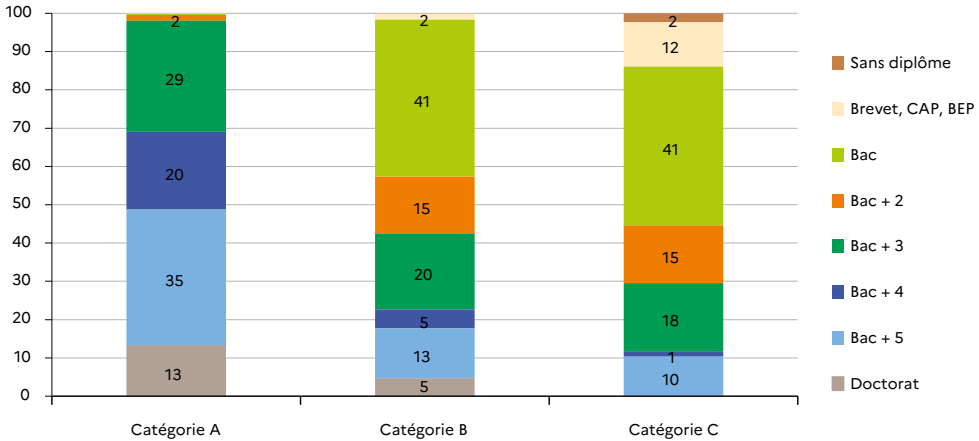
Pour un concours de catégorie A, le niveau de diplôme exigé est souvent le niveau bac + 3. Pour certains concours, il est néanmoins nécessaire de détenir un diplôme de niveau supérieur à bac + 3. Par exemple, pour passer le concours de commissaire de police, le niveau bac + 5 est exigé. Pour les concours de maître de conférences, de professeur des universités, d'ingénieur d'études ou de recherche, de chargé et de directeur de recherche, c'est un doctorat qui est exigé. En 2021, près de un recruté sur un poste de catégorie A sur deux est titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus au moment de son inscription (**Figure 8**).

Concernant les concours de catégorie B, le niveau baccalauréat est généralement requis, mais il y a des exceptions. Ainsi, si le concours de gardien de la paix nécessite le baccalauréat, celui de greffier nécessite d'avoir un diplôme de niveau bac + 2. Parmi les agents recrutés sur un poste de catégorie B en 2021, 57 % ont un diplôme de niveau bac + 2 ou plus.

Pour les recrutements de catégorie C, soit un diplôme de niveau brevet des collèges est demandé soit aucun diplôme n'est exigé. Mais, finalement en 2021, 45 % des recrutés aux concours de catégorie C ont un diplôme de niveau au moins bac + 2.

Figure 8 : Niveau de diplôme au moment de l'inscription des recrutés externes dans la FPE selon la catégorie hiérarchique, en 2021

en %



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et CONcours Report), DGAFP-SDessi.

Lecture : En 2021, 13 % des candidats recrutés à l'issue des concours de catégorie A ont un diplôme de niveau doctorat au moment de l'inscription.

Trois recrutés sur dix travaillaient déjà dans la fonction publique

En 2021, 71 % des candidats recrutés n'étaient ni fonctionnaires ni contractuels d'un des versants de la fonction publique (**Figure 9**). Sur les 36 700 personnes recrutées en 2021 comme fonctionnaires de la FPE, 8 % l'étaient déjà, mais dans un autre corps et/ou grade que celui obtenu à l'issue du concours, et 20 % étaient contractuels dans la FPE. Enfin, 1 % étaient agents de la fonction publique hospitalière (FPH) ou de la fonction publique territoriale (FPT). Trois recrutés par voie externe sur dix travaillaient donc déjà dans la fonction publique.

Figure 9 : Origine des recrutés dans la fonction publique de l'État

en %

Fonctionnaire de la FPE	8
Contractuel de la FPE	20
Agent de la FPT ou de la FPH	1
Hors fonction publique	71

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et CONcours Report), DGAFP-SDessi.

Lecture : En 2021, 20 % des recrutés externes dans la FPE étaient auparavant contractuels de la FPE.

Une majorité de femmes recrutées

Parmi les candidats recrutés dans la FPE en 2021, 62 % sont des femmes. La part des femmes est traditionnellement plus élevée pour les recrutements *via* le troisième concours (72 % en 2021).

Si les recrutements externes de catégorie B et de catégorie C concernent à parts égales les femmes et les hommes, avec respectivement 49 % et 54 % de femmes recrutées, deux recrutés sur trois sur des postes de catégorie A sont des femmes.

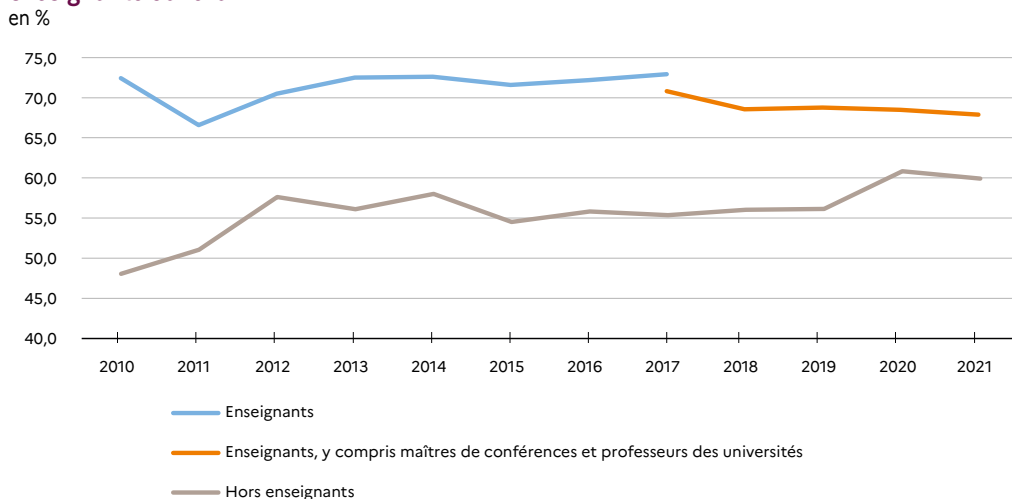
Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

La part des femmes recrutées en catégorie A dans les différents corps d'enseignants (68 %) est particulièrement élevée (**Figure 10**), soit 8 points de plus que la part des femmes recrutées sur les autres postes de catégorie A (60 %), où elles sont également majoritaires.

La part des femmes recrutées dépasse même 80 % pour certains concours : 87 % de femmes sont recrutées au concours de professeur des écoles, 81 % au concours de conseiller principal d'éducation et 88 % au concours de greffier.

La part des femmes recrutées est en revanche inférieure à 50 % pour certains concours. Ainsi, elles sont 48 % à être recrutées à celui de commissaire de police, 47 % pour le concours de professeur agrégé, 47 % pour le concours de maître de conférences, 43 % pour le concours de professeur des universités et 34 % pour celui de professeur d'EPS. Ce taux est encore plus faible pour les recrutements de gardiens de la paix (28 %) et de surveillants pénitentiaires (24 %).

Figure 10 : Part des femmes recrutées en catégorie A sur les postes d'enseignants et hors enseignants dans la FPE



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et CONcours Report), DGAFP-SDessi.

Lecture : En 2021, parmi les personnes recrutées sur des postes d'enseignant (y compris maître de conférences et professeur des universités), 68 % sont des femmes.

Encadré 1 : Les autres voies de recrutement

Outre les concours externes « classiques », trois autres voies de recrutement ont été créées afin d'assurer une plus grande diversité des fonctionnaires :

- le « troisième concours », créé en 1990, s'adresse aux personnes disposant d'une expérience professionnelle de même nature que celle qui sera exercée à l'issue du concours. Le premier concours de ce type a été conçu afin de diversifier les profils d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) ;
- le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique), créé en 2005, permet à un jeune peu ou pas diplômé ou à un chômeur de longue durée d'accéder à une qualification, puis à un emploi de catégorie C dans la fonction publique ;
- un accès direct sans concours pour les emplois ne nécessitant pas de qualification particulière, les concours se révélant peu adaptés pour ce type de recrutement.

Les flux de personnels dans la fonction publique

Encadré 2 : Rapport annuel sur les ruptures d'engagement à servir l'État

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, la DGAFP doit produire annuellement des informations relatives aux ruptures d'engagement à servir (pantouffles) des élèves issus de certaines « grandes écoles »*.

Compte tenu de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, le corps des administrateurs de l'État devient en 2022 le principal corps de sortie des élèves de l'Institut national du service public (ex-ENA).

Au 31 décembre 2022, le stock d'agents devant rembourser des sommes au titre de leur rupture d'engagement s'élève à 234, dont 191 élèves ou anciens élèves des écoles normales supérieures et 21 élèves ou anciens élèves de l'École polytechnique (Figure). En 2022, il y a eu 13 remises gracieuses accordées, 60 « pantouffles » remboursées et 74 élèves ayant dépassé le délai de remboursement ou ayant négocié un étalement.

Rupture de l'engagement à servir des fonctionnaires désignés par l'article 37 de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique en fonction de leur école d'origine

Groupe	Institut national du service public ⁽¹⁾	École polytechnique	École nationale de la magistrature	Écoles normales supérieures ⁽²⁾	École nationale supérieure des mines	Total
Nombre d'élèves/anciens élèves au 31/12/2022 soumis à une obligation de remboursement de leur rupture d'engagement	22	21	nd	191	0	234
Nombre de remises gracieuses accordées en 2022	0	0	nd	13	0	13
Nombre de « pantouffles » remboursées en 2022	1	26	nd	33	0	60
Nombre d'élèves entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 ayant dépassé le délai de remboursement ou ayant négocié un étalement	2	11	nd	61	0	74

Source : Enquête sur la rupture de l'engagement à servir l'État, DGAFP-SDessi.

Note : L'Institut national du service public (INSP), créé en 2022, forme les cadres supérieurs et dirigeants de l'État.

(1) Hors administrateurs de l'État des ministères sociaux (Santé et Travail), de l'Agriculture, de l'Éducation nationale et de la Justice. Hors administrateurs de l'État affectés à la Cour des comptes et Chambre régional des comptes ou à l'Inspection générale de l'administration.

(2) Hors élèves de l'ENS de Rennes.

nd : données non disponibles

* Article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038890386

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2021

Source et champ

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) recueille chaque année les principales données sur les recrutements dans les corps de fonctionnaires de l'État grâce à une enquête menée auprès des ministères et de leurs établissements publics. Le champ couvert par l'enquête correspond à l'ensemble des recrutements prévus par l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984.

Afin de présenter un panorama des recrutements le plus complet possible, la DGAFP intègre depuis 2017 les résultats avec les recrutements d'enseignants-chercheurs, qui constituent l'essentiel des recrutements non couverts par la loi de 1984.

Cette extension de la collecte en 2017 introduit une rupture dans les séries diffusées par la DGAFP. Toutes les comparaisons avec les statistiques antérieures à 2017 sont calculées en excluant les recrutements de maîtres de conférences et de professeurs des universités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les recrutements encore non couverts par l'enquête de la DGAFP sont constitués pour l'essentiel des recrutements de la filière hospitalo-universitaire et des recrutements dans des corps spécifiques d'enseignants-chercheurs.